

CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET MEDICO-SOCIAL N°2011- 02

grille de cotation des projets

critères		coefficient de pondération	cotation
capacité à faire du promoteur	expérience dans la gestion d'un SSIAD	4	/4
	taux de couverture du SSIAD (1)	4	/4
	justification de la demande	3	/4
	faisabilité du calendrier et délai de mise en œuvre	2	/4
	capacité du promoteur à rentrer dans une démarche d'indicateurs	2	/4
Qualité du projet	modalités d'évaluation du besoin à domicile	4	/4
	élaboration et mise en œuvre du projet individualisé	4	/4
	organisation des tournées	4	/4
	compétences et qualifications mobilisées	4	/4
	continuité des soins , y compris d'urgence et le week end	4	/4
	soutien aux prsonnels	4	/4
Partenariat et ouverture	cooperation en amont avec le secteur sanitaire	4	/4
	coopération avec le secteur social	2	/4
	coopération en aval avec les secteurs sanitaire et médico social	4	/4
	coopération avec les instances de coordination locales	4	/4
Cohérence financière du projet	cohérence du budget prévisionnel	4	/4
la garantie des droits des usagers	modailltés de mis en place des outils de la loi n°20 02-2	3	/4
	prévention et traitements de la maltraitance à doimicile	3	/4
	méthode d'évaluation	3	/4
TOTAL			/264

(1) taux de couverture du SSIAD au 1er juillet 2011 = population de 75 ans et plus des communes desservies par le SSIAD/nombre de places autorisées

